

*communes et les maîtres d'ouvrage à élaborer leurs projets dans la transparence et la concertation. Toutefois, la densification doit se faire en s'intégrant au mieux à l'existant, dans le respect du voisinage et selon un type architectural innovant afin de ne pas reproduire les erreurs passées des années 70.*

De nombreux rendez-vous se sont tenus avec les élus ou la directrice d'Archipel Habitat. Au cours du dernier, en juin 2019, il nous a été annoncé que le programme serait réduit à 38 logements (au lieu des 40 prévus initialement). Cette modification est sans incidence sur la volumétrie du projet, qui conserve ses 7 niveaux.

Le dossier de demande de permis de construire a été déposé par Archipel Habitat le 12 juin dernier. Le délai d'instruction réglementaire est de trois mois.

Vous trouverez ci-joint la déclaration faite ce jour 16 septembre 2019 par M. Coignard, président des APR devant le conseil municipal.

**Après plus de trois ans de tentatives d'ouverture et de dialogue sans succès avec la mairie, plusieurs habitants du quartier, et l'association des Amis du Patrimoine Rennais ont décidé d'exercer leur droit de recours gracieux, puis contentieux si nécessaire, pour obtenir la modification du projet J. Ferry et sa bonne intégration à l'architecture de qualité de la rue Jean Guéhenno.**

Si vous souhaitez vous associer à cette démarche, je vous invite à vous signaler auprès de moi. Une réunion des habitants du quartier sera organisée pour en parler mi-octobre.

Bien cordialement,

**L'EQUIPE COORDONNATRICE DES RIVERAINS  
DU PROJET IMMOBILIER "ARCHIPEL HABITAT" Rue Jean-Guehenno.**